

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU
DU 24 MAI 2018**



L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le dix-sept mai deux mille dix-huit, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc GIBEY, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Marc GIBEY, M. Nicolas CHARNELET, Mme Sophie HÉRON, M. Daniel BRETON, M. Jean-Louis LEJEUNE, M. Jean-Michel MARTINAT, M. Dominique VENON, Mme Marie-Yvonne ARDOUREL, Mme Marie-Claude BOURDIN, Mme Huguette GAUDOU, M. Rodolphe CATRAIS, Mme Valérie VILLERET, M. Jonny DE FREITAS, Mme Virginie GUIRAUD, M. David TROLLÉ.

Absents excusés :

M. Loïc RESTOUX ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc GIBEY,
Mme Véronique YVON ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BOURDIN,
M. David PIANTONE ayant donné pouvoir à Mme Sophie HÉRON.
M. Olivier ZOÏS

Absents :

M. Joël HOURDEQUIN,
Mme Claire JOSEPH,
Mme Marcela LOREAU,
Mme Anne LETANG,
Mme Leïla AUTISSIER,
Mme Élise-Laure VERRIÈRE,
M. Mehmet CANKAYA.

M. David TROLLÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le compte rendu du 19 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

45-2018DEL DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (DM1) SUR LE BUDGET COMMUNE 2018

Ce point est présenté par Jean-Michel MARTINAT, adjoint délégué aux finances. Il est proposé la décision modificative suivante :

En fonctionnement :

-Dépenses

Un ajustement du montant des dégrèvements de la taxe d'habitation pour les logements vides
87,00€

-Recettes

Un ajustement des dotations :

Dotation forfaitaire	-2 052,00€
DSR	-17 520,00€
DNP	+11 506,00€

Le solde négatif (- 8 153 euros) est retranché des dépenses imprévues, soit un nouveau solde de 53847,00

En investissement :

- Dépenses

Ajustement lié au coût des travaux du carrefour d'Orléans supérieur à l'estimation initiale
+ 31 000,00€

-Recettes

Réduction de l'emprunt envisagé	-100 000,00€
Produit de la vente du bâtiment rue de l'Echo	+120 000,00€
Produit de la vente du terrain sis rue du Civet	+45 000,00€

Le solde positif, (soit 34000€) est ajouté aux dépenses imprévues, qui s'établissent désormais à 93665,67€.

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ARTICLES	FONCTION	LIBELLES	MONTANT	ARTICLES	FONCTION	LIBELLES	MONTANT
7391172		Dégrevement THLV	87,00				
				7411	O1	Dotation forfaitaire	- 2 052,00
				74121	O1	dotation solidarité rurale	- 17 520,00
				74127	O1	dotation nationale de péréquati	11 506,00
Total			87,00	Total			- 8 066,00
22	O1	Dépenses imprévues	- 8 153,00				
			- 8 066,00				- 8 066,00
INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ARTICLES	FONCTION	LIBELLES	MONTANT	ARTICLES	FONCTION	LIBELLES	MONTANT
2152	821	Dépassement Carrefour route Orléans	31 000,00				
				1641	01	Emprunt	- 100 000,00
				24	01	Vente bâtiment Rue de l'Echo	120 000,00
				24	01	Vente Terrain Rue du Civet	45 000,00
Total			31 000,00	Total			65 000,00
20	O1	Dépenses imprévues	34 000,00				
			65 000,00				65 000,00

Après avis de la Commission Administration du 16 mai 2018, **il est proposé au Conseil municipal** de bien vouloir approuver la décision ci-dessus.

Adopté à l'unanimité



46-2018DEL FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ TECHNIQUE ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 32,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Vu décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 6-2014DEL du 21 janvier 2014 proposant la constitution d'un comité technique commun (Commune, CCAS, Syndicat scolaire),

Considérant la consultation des organisations syndicales,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 57 agents,

Après avis de la Commission Administration du 16 mai 2018, **il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

1. FIXER, à l'unanimité, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

2. DECIDER, à l'unanimité, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

3. DECIDER, à l'unanimité le **recueil**, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

Adopté à l'unanimité



47-2018DEL FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DÉCISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 33-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et notamment ses articles 27 à 29 et 32 à 32-1,

Considérant la consultation des organisations syndicales,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 57 agents,

Après avis de la Commission Administration du 16 mai 2018, **il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :**

- 1. FIXER**, à l'unanimité, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- 2. DECIDER**, à l'unanimité, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- 3. DECIDER**, à l'unanimité le **recueil**, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

Adopté à l'unanimité



48-2018DEL APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PROBLEMATIQUES FONCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA SAFER

Ce point est présenté par Nicolas CHARNELET, adjoint délégué à l'aménagement du territoire.

À travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme la commune de Jargeau s'est fixée comme objectif de développer les cheminements doux entre le centre bourg et les hameaux et les circuits de randonnées pédestres et cyclables.

Un des moyens pour atteindre cet objectif est d'identifier précisément les chemins ruraux existants et ceux qui ne sont plus utilisés mais possédant toujours une existence juridique. Pour aider la commune dans ce travail de repérage, il est proposé de faire appel aux services de la SAFER du Centre. Son intervention comprend l'identification des chemins et leurs qualifications juridiques, l'ensemble étant matérialisé par la réalisation de plans en format A0. Son coût s'élève à 960,60 € HT (**devis en annexe n°1**). Pour formaliser cette mission, il est nécessaire de contractualiser avec la SAFER par le biais de la convention ci-jointe en **annexe n°2**.

Cette convention comprend un champ d'intervention plus large que la simple mission concernant les chemins ruraux car elle englobe l'ensemble des missions que l'organisme propose aux collectivités afin d'éviter d'éventuelles lourdeurs de procédures en cas d'extension de la mission. Chaque nouvelle mission devra toutefois faire l'objet d'une demande expresse de la commune et de son acceptation sur la base d'un devis détaillé.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser le maire à signer la convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières avec la SAFER et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

M. CHARNELET rappelle qu'une prochaine réunion du groupe de travail concernant l'élaboration du PLU aura lieu le 25 mai, à Férolles, sur la thématique de l'agriculture.

Adopté à l'unanimité



49-2018DEL SOUTIEN AU DEROULEMENT DES EPREUVES HIPPIQUES A LAMOTTE BEUVRON DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALMPHIQUES PARIS 2024

Ce point est présenté par Jonny DE FREITAS, conseiller délégué aux sports.

La ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Ceux-ci incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Jargeau est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît pleinement.

Ces olympiades verront certaines de ses disciplines délocalisées hors de Paris, et il s'avère que notre Région pourrait tout à fait prétendre à accueillir des épreuves olympiques. La commune de Lamotte héberge en effet la Fédération Française d'équitation depuis 2006, qui dispose du plus grand espace équestre en Europe, et la seconde plus importante au monde.

Ce lieu dispose en outre de toutes les infrastructures et de l'expérience pour accueillir, dans des conditions optimales, des compétitions internationales. Les investissements réalisés dans le cadre des JO s'avèreraient donc parfaitement pérennes.

La commune de Lamotte-Beuvron dispose également de dessertes routières, autoroutières et ferroviaires susceptibles de garantir un accès satisfaisant aux compétiteurs et au public.

Enfin, il est évident que l'accueil de ces épreuves olympiques et paralympiques contribuera au rayonnement de notre région et générera des retombées économiques touristiques importantes.

Aussi, et après avis de la commission Administration du 16 mai 2018, **il est demandé au Conseil municipal** d'apporter son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Adopté à l'unanimité



QUESTIONS DIVERSES

-Le déménagement du Centre intercommunal de santé de Châteauneuf vers Jargeau aura lieu fin juillet, dans les anciens locaux du Dr. MEUNIER. Les deux médecins salariés qui exercent dans ce centre viendront avec leur patientèle, dont une partie est gergolienne. Le Maire précise à cet effet que les deux nouveaux médecins libéraux arrivant au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Châteauneuf-sur-Loire arrivent sans patientèle. Les Gergoliens qui n'ont pas de médecins traitants seront donc invités à prioritairement se rapprocher de ces nouveaux médecins.

-La station d'épuration est en fonctionnement depuis cette semaine pour une phase de tests. L'ancienne station sera détruite au cours de l'été.

Calendrier des manifestations :

MAI :

- **19 mai** : don du sang le matin à la salle polyvalente.
- **19 et 20 mai** : tournois de foot à Saint Denis de l'Hôtel,
- **25 mai** : « Écouter les livres » à 18h15 salle du Conseil,
- **26 mai** : « L'heure du conte » à 10h à la bibliothèque,
- **26 mai** : Jargeau street games,
- **26 mai** : **Cinémobile** :
 - 16h00 : Pierre Lapin (Animation) de Will Gluck,
 - 18h00 : L'île aux chiens (Animation) de Wes Anderson,
 - 20h30 : Place Publique (Comédie) d'Agnès Jaoui.
- **27 mai** : Fête des mères avec l'UCIA,

JUIN :

- **1^{er} juin** : Concert de La Rabolière à 20h30 à l'église,
- **2 et 3 juin** : Atelier et exposition de l'Aronde dans les salles Berry,
- **8 juin** : Fête des arts à l'école Maternelle,
- **8 juin** : Soirée dansante avec J'Danse à la salle polyvalente,
- **8 juin** : « Un soir en bord de Loire » à partir de 18h30 au Gîte,
- **9 juin** : Défilé et messe du Chapitre,
- **9 juin** : « Instants d'Histoire », sur le thème : « *Quand les montagnards partaient à l'aventure* ».

- **10 juin** : Foire à l'Andouille sous la halle
- **Du 8 au 17 juin** : tournoi open seniors- Tennis sur le Complexe sportif de la Cherelle,
- **12 juin** : Calendrier des activités de la saison 2018/2019 dans la salle du Conseil,
- **13 juin** : « Mon jardin au naturel » stand sous la halle durant le marché,
- **15 juin** : Les USEPIADES au stade,
- **16 juin** : Tournois de hand sur l'herbe,
- **17 juin** : Commémorations du 18 juin et de la Fête de Jeanne d'Arc,
- **20 et 21 juin** : Les heures musicales de l'AMJ.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Installation du nouveau bâtiment des services techniques:

- Achat d'un chariot élévateur d'occasion à la Sté SRB BLANCHARD pour un montant de 15 700€ HT soit 18 840 € TTC,
- Achat à BC COM de rayonnages, de plateformes, de cloisons grillagées, de bacs de rétention et de transpalettes pour un montant de 55 820,05 € HT soit 66 983,80 € TTC,
- Installation de fourreaux enterrés sur le budget Assainissement par TRAVAUX PUBLICS VAL DE LOIRE pour un montant de 8 480 € HT soit 10 176 € TTC.

Signalisation :

- Achat de panneaux et de matériel de signalisation routière à LACROIX SIGNALISATION pour un montant de 1 527,15 € HT soit 1 832,50 € TTC.

Divers :

- Réalisation d'une étude de sol pour la construction du bâtiment périscolaire Madeleine par le bureau d'étude ICSEO pour un montant de 2 680 € HT soit 3 216 € TTC,
- Programme d'éclairage public 2018 par ISI ELEC pour un montant de 39 518,85 € HT soit 47 422,66 € TTC.

DOCUMENT ANNEXE N°1 –DEVIS SAFER

DOCUMENT ANNEXE N°2 – CONVENTION SAFER

La séance est levée à 21h00

Le maire

signé

Jean-Marc GIBEY